



UNIL | Université de Lausanne
Institut de hautes études en administration
publique
bâtiment IDHEAP
CH-1015 Lausanne

MASTER PMP – Horaires des épreuves écrites et orales de rattrapages 1^{ère} année et rattrapages 2^{ème} année - janvier/ juin 2022 – du 22 août au vendredi 2 septembre 2022 : (sous réserve de modification)

Date	Heures	Salle	Libellé		Année	Format
22.08.2022	De 08:30 à 18:00	005 IDHEAP	Épreuve MPMP - Droits fondamentaux - Selon horaire de passage sur Moodle	G. Chatton	Master I	Oral
23.08.2022	De 10:00 à 12:00	Aula IDHEAP	Épreuve de MPMP - Économie suisse	Th. Braendle	Master I	Écrit
24.08.2022	De 10:00 à 12:00	Aula IDHEAP	Épreuve MPMP -Droit administratif	D. Hänni	Master I	Écrit
25.08.2022	De 09:00 à 12:00	Aula IDHEAP	Épreuve de MPMP - Légistique	S. Weerts	Master I	Écrit
26.08.2022	De 09:00 à 12:00	Aula IDHEAP	Épreuve de MPMP - Droit constitutionnel - Prof. S. Weerts	S. Weerts	Master I	Écrit
29.08.2022	De 14:00 à 16:00	Cubotron III	Épreuve MPMP – Politique et institutions suisses	A. Ladner	Master I	Écrit
30.08.2022	De 14:00 à 16:00	Cubotron III	Épreuve MPMP - Économie et politiques publiques	L. Athias	Master I	Écrit
01.09.2022	De 09:00 à 12:00	Cubotron III	Épreuve de MPMP – Gestion des ressources humaines publiques	D. Giaouque	Master I	Écrit
01.09.2022	De 14:00 à 16:00	Salle 201 IDHEAP	Épreuve de MPMP – Fiscal Federalism and Equalization	M. Köthenbürger	Master II	Écrit
01.09.2022	De 14:00 à 16:00	Salle 201 IDHEAP	Épreuve de MPMP – Management public - Prof. O. Glassey	O. Glassey	Master I	Écrit

Pour de plus amples détails concernant le déroulement des épreuves et les rattrapages de travaux personnels écrits ainsi que leurs délais de rendu, veuillez-vous adresser directement et au plus vite auprès du Professeur concerné.

Attention : tout travail/document de rattrapage non rendu à la date indiquée par le Professeur concerné et sans justificatif valable transmis dans les 3 jours selon Regl. du MPMP sera considéré comme « non présentation non justifiée » et sanctionné par la note de 1.0

Une fois inscrit, obligation de se présenter à la session de rattrapage (sauf juste motif).

Pour toute autre question règlementaire, merci de vous référer au [Règlement du Master PMP](#) qui s'applique – Chapitre IV

Sabine.janssens@unil.ch – 021 692 68 27